



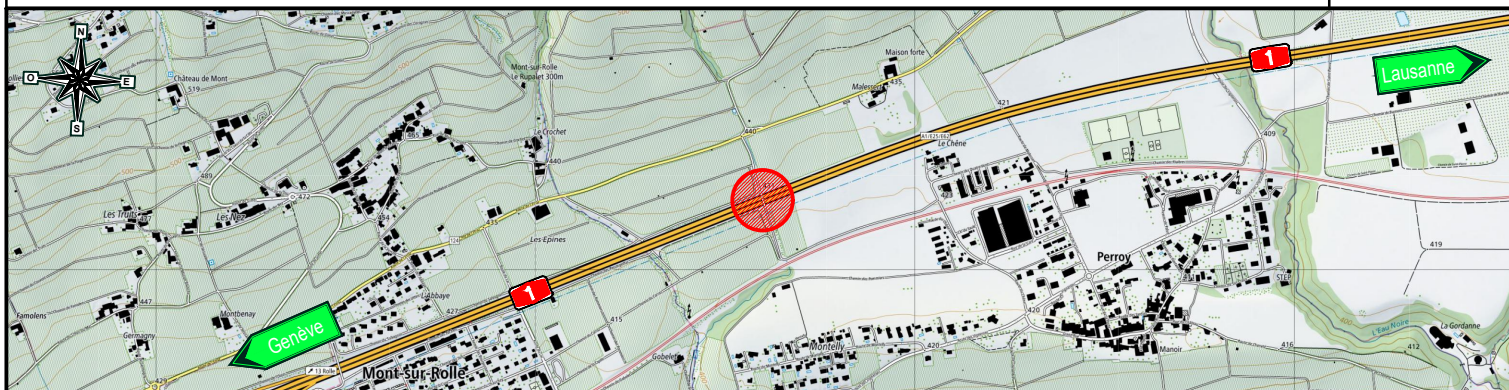
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral des routes OFROU
filiale d'Estavayer-le-lac

Routes nationales N01 / Section n° 06

Pièce N°
8



Remplacement du passage supérieur PS Rc de Bougy

Tronçon d'entretien: U05
Objet / Lot: PS Rc de Bougy
Km. d'entretien: N01 46.686
SRB: N01 460+686
Désignation TDcost: N01.06 190053

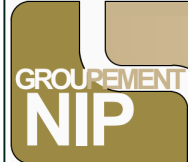
Canton : Vaud
Commune : Perroy

Projet définitif (AP)

01PS037 - PS RC de Bougy

g^{bis}. Rapport succinct relatif à la mobilité douce

Selon ORN (RS 725.111)
Art. 12, Al. 1



Pilote IUB ENGINEERING SA
Membre 1 PERRET-GENTIL SA
Membre 2 SCHOPFER & NIGGLI SA

GIVISIEZ
YVERDON-LES-BAINS
LAUSANNE

Projet: Ant. Nyon-Etoy

F 1			1 9 0 0 5 3
0 1			U 0 5
7 3	2		4 8 6 3 1
D A P			0 0 0 8 / -

Document établi par : Perret-Gentil SA

Rev.	Index 0	Index A	Index B	Index C	Index D	Doc. / Plan - N° (auteur)	201088000.0008
Date	08.09.2023					Objet inventorié - Numéro	22.01.06.486.31
Auteur	AC/ABL					Format	A4
Contrôlé	AC/ABL					Echelle	-
Direction de projet Office fédéral des routes OFROU Filiale Estavayer-le-lac Place de la Gare 7 1470 Estavayer-le-lac						Date de réception	
						Examiné / ingénieur expert	
						Validé / libéré par	



TABLE DES MATIERES

1. GÉNÉRALITÉS	4
1.1 CONTEXTE DU PROJET	4
2. MOBILITÉ DOUCE.....	6
2.1 PRÉAMBULE	6
2.2 AU STADE DÉFINITIF	6
2.3 DURANT LES TRAVAUX.....	9
2.4 PLANS DIRECTEURS ET INTÉGRATION DANS LE RÉSEAU	13



TABLE DES FIGURES

Figure 1: Situation géographique de l'ouvrage (extrait map.geo.admin.ch consultation le 20 mars 2023)	4
Figure 2 : Vue aérienne sur la zone de l'ouvrage (extrait map.geo.admin.ch consultation le 20 mars 2023)	4
Figure 3 : Coupe type pont existant – largeur chaussée = 5.00 m sans trottoir	5
Figure 4 : Coupe type – largeur chaussée = 4.80 m + trottoir 1.50 m + 0.20 m bordure franchissable	5
Figure 5: Extrait du site internet SuisseMobile pour les itinéraires de mobilité douce reconnus (consultation le 20 mars 2023)	7
Figure 6 : Légende réseaux chemins pédestres et itinéraires à vélo SuisseMobile	7
Figure 7: Vue de la route de Bougy, côté Lac (Surveillance de l'ouvrage du 27 octobre 2022).....	8
Figure 8: Vue de la route de Bougy, côté Jura (Surveillance de l'ouvrage du 27 octobre 2022).....	8
Figure 9: Situation déviation piétons et cyclistes passages sur la route nationale	9
Figure 10: Situation déviation piétons et cyclistes passages sur la route nationale – extrait SuisseMobile (consultation le 20 mars 2023)	9
Figure 11: Itinéraire cyclable n°46 SuisseMobile - côté LAC et zone de l'installation de chantier.....	10
Figure 12: Itinéraire cyclable n°46 SuisseMobile - côté LAC	10
Figure 13: Vue côté LAC route de Bougy (Source : Street view - GoogleMaps - consultation le 20 mars 2023)	11
Figure 14: Vue itinéraire SuisseMobile côté LAC (Source : Street view - GoogleMaps - consultation le 20 mars 2023)	11
Figure 15: Déviation piétons et cyclistes sur la route de Malessert (Source : Street view - GoogleMaps - consultation le 20 mars 2023)	12



GLOSSAIRE

Abréviation	Définition
AP	Projet définitif
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes du canton de Vaud
OFROU	Office fédéral des routes
PS	Passage supérieur
Rc	Route communale
RN	Route nationale
TJM	Trafic journalier moyen
TJMO	Trafic journalier moyen des jours ouvrables
VL	Véhicule léger
VSS	Association suisse des professionnels de la route et des transports

Modifications		
Version	Date	Objet de la modification
Index 0	08.09.2023	Version initiale



1. Généralités

1.1 Contexte du projet

1.1.1 Situation

Le Passage Supérieur Rc de Bougy franchit la route nationale N01 au km 46.686 à l'est de la jonction de Rolle et fait office de liaison entre la Route de l'Etraz et la commune de Perroy.



Figure 1: Situation géographique de l'ouvrage (extrait map.geo.admin.ch consultation le 20 mars 2023)

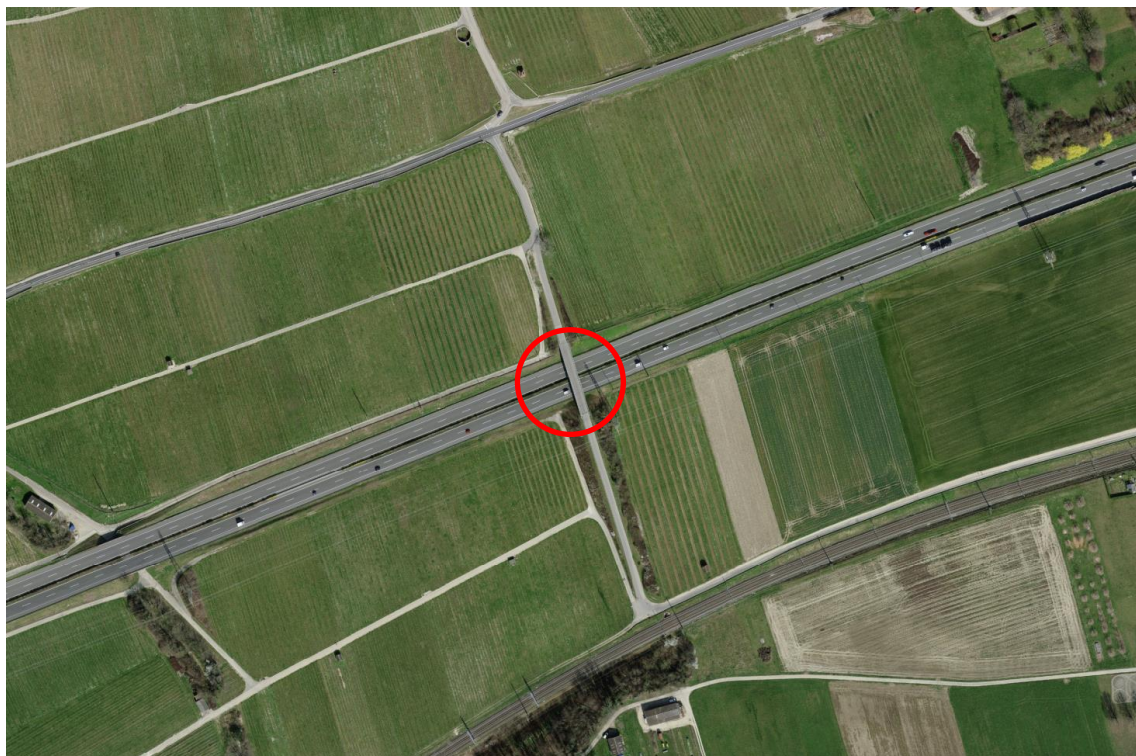


Figure 2 : Vue aérienne sur la zone de l'ouvrage (extrait map.geo.admin.ch consultation le 20 mars 2023)

L'ouvrage est situé sur un axe de desserte locale qui permet principalement de raccorder le nord de la route nationale N01 à la commune de Perroy, ainsi que la Z.A du chemin des Quatre Vents. Le PS est également sollicité par les activités agricoles et viticoles locales du secteur.

Le trafic journalier moyen (TJM) sur cet ouvrage est inférieur à 1'000 véhicules/jour (650 véhicules/jour selon les comptages de trafic réalisés en octobre 2021). Le trafic journalier moyen pour les jours ouvrables (TJMO) mesuré en octobre 2021 sur cet ouvrage était de 750 véhicules/jour.

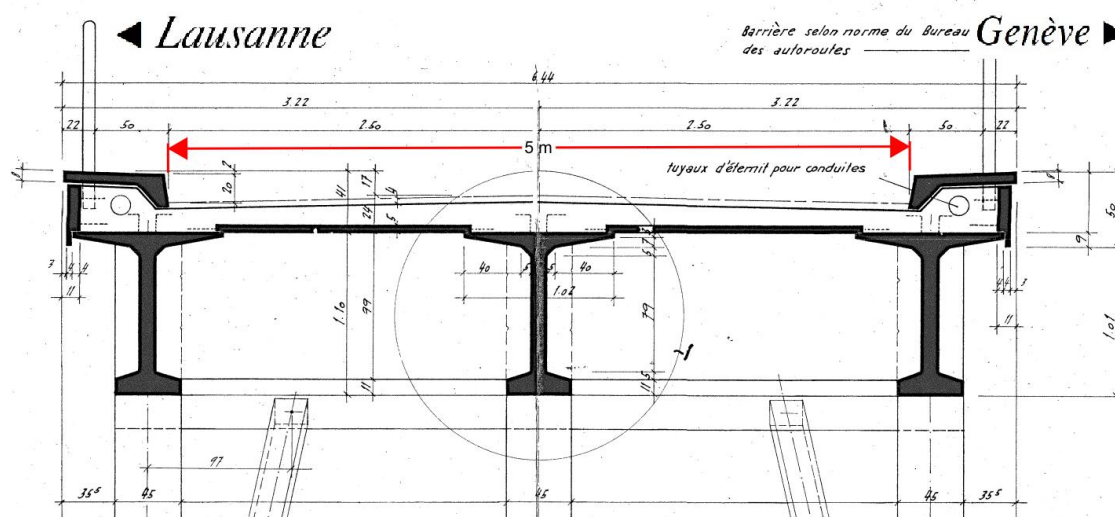


Figure 3 : Coupe type pont existant – largeur chaussée = 5.00 m sans trottoir

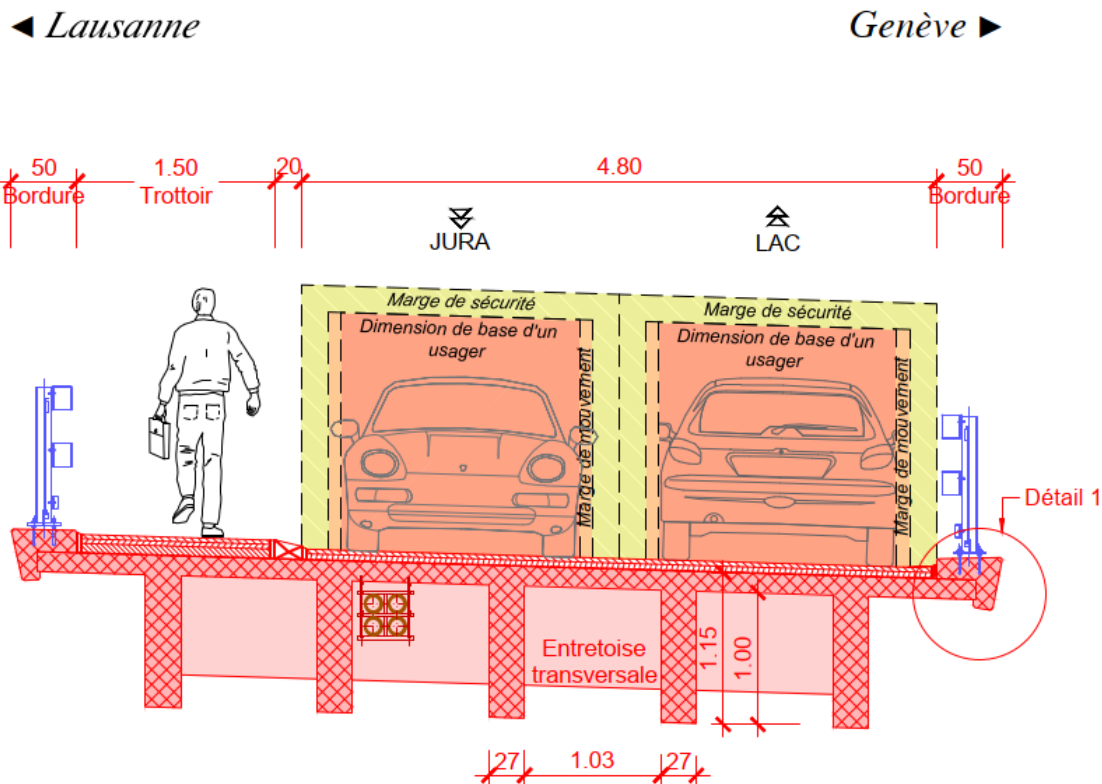


Figure 4 : Coupe type – largeur chaussée = 4.80 m + trottoir 1.50 m + 0.20 m bordure franchissable



2. Mobilité douce

2.1 Préambule

Durant le développement du présent projet, une coordination a été réalisée avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) et avec la Région de Nyon, afin de connaître les besoins éventuels pour la mobilité douce. Le projet a été présenté en séance du 16.06.2022.

Les éléments présentés ci-dessous tiennent donc compte de cette coordination.

2.2 Au stade définitif

2.2.1 Piétons

Aujourd'hui, aucun aménagement n'est présent sur l'ouvrage, ni de part et d'autre. Selon le rapport de comptage, le flux de piétons est très faible (7 piétons par jour en moyenne). Il peut s'expliquer par la présence de deux itinéraires pédestres au niveau des deux passages supérieurs à proximité (Route du Lac à l'ouest et Route de Malessert à l'est). En particulier, le cheminement par la Route de Malessert est plus naturel pour les piétons. Malgré le faible trafic piétons, il a été décidé de réaliser un trottoir sur cet ouvrage, afin de les sécuriser. Cependant, pour tenir compte du faible trafic piétons, ce trottoir sera réalisé avec une bordure franchissable, afin de faciliter les croisements de véhicules. Le trottoir est prévu côté Lausanne de la chaussée, avec une largeur de 1.50 m + 20 cm de bordure franchissable.

2.2.2 Vélos

Le Passage Supérieur de Bougy fait partie de l'itinéraire SuisseMobile vélos n°63 (Gros de Vaud-La Côte). Il rejoint au nord l'itinéraire n°488 (Route du vignoble de la Côte) et au sud les itinéraires n°1 et n°46. Selon le comptage du trafic, les volumes de vélos observés sont faibles et ne justifient pas la réalisation d'aménagements cyclables (25 cyclistes par jour en moyenne). La largeur de 4.80 m de la chaussée projetée permet le croisement aisé entre un véhicule léger, ou un poids lourd, et un vélo. Au sujet du trafic poids-lourds, en lien notamment avec le trafic local, les cas de croisement sont rares sur l'ouvrage (part modales VL environ 30 véhicules/jour).

Aucun aménagement spécifique n'est donc prévu pour les cyclistes. Une cohabitation en mixité, sans marquage spécifique, est jugée appropriée et sécuritaire au vu de la largeur de la chaussée projetée de 4.80 m, du type de route (route de desserte, de sous-type route d'accès selon norme VSS 40 045) et de la faible fréquentation de la route de Bougy (25 cyclistes par jour en moyenne et 650 véhicules motorisés par jour en moyenne, selon le rapport de comptage du trafic réalisé en octobre 2021). De plus, une bordure franchissable est prévue afin de faciliter le croisement avec un PL.

Quant au système de retenue sur l'ouvrage, la hauteur des glissières prévues est de 1.15 m. Cette hauteur de 1.15 m permet le choix de système de niveau de retenue H2, permettant ainsi une retenue optimale des véhicules et l'ajout normalisé de treillis pare-neige.

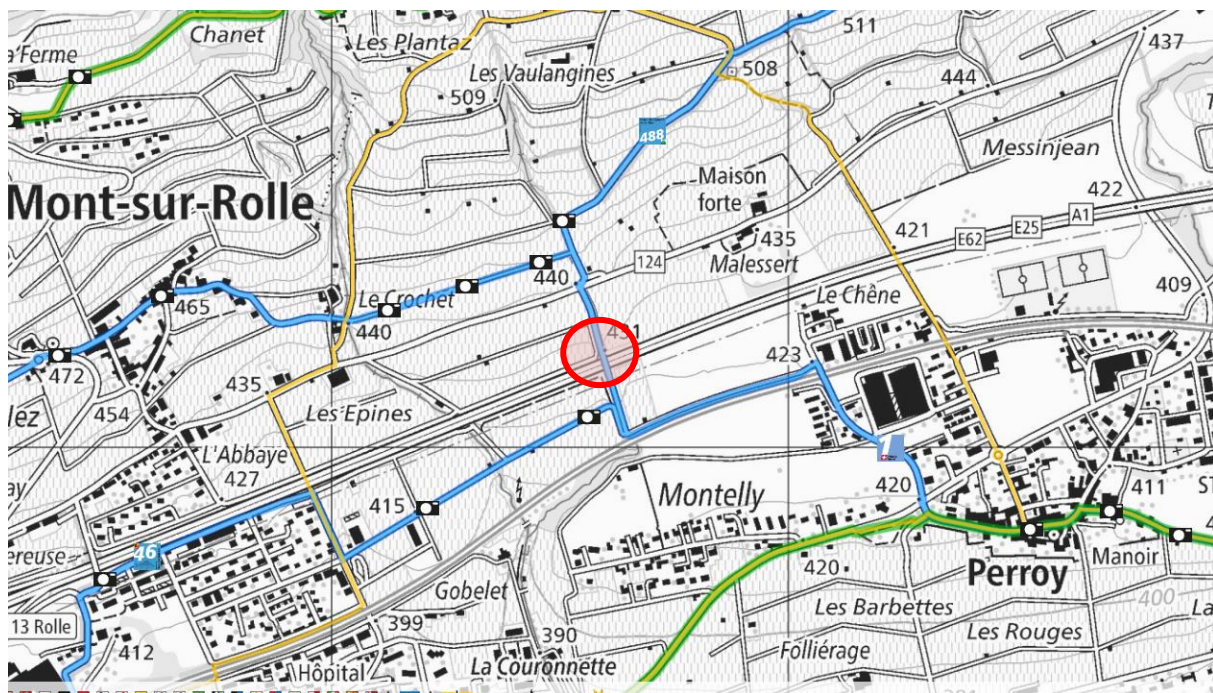


Figure 5: Extrait du site internet SuisseMobile pour les itinéraires de mobilité douce reconnus (consultation le 20 mars 2023)



Figure 6 : Légende réseaux chemins pédestres et itinéraires à vélo SuisseMobile



Figure 7: Vue de la route de Bougy, côté Lac (Surveillance de l'ouvrage du 27 octobre 2022)



Figure 8: Vue de la route de Bougy, côté Jura (Surveillance de l'ouvrage du 27 octobre 2022)

Une signalisation provisoire sera mise en place pour l'itinéraire n°46 Tour de Léman afin d'assurer le passage des cyclistes en toute sécurité sur la partie de route proche de l'installation de chantier. Cette route est un accès secondaire au chantier et sa largeur permet le passage aisé d'un vélo et d'un engin de chantier.

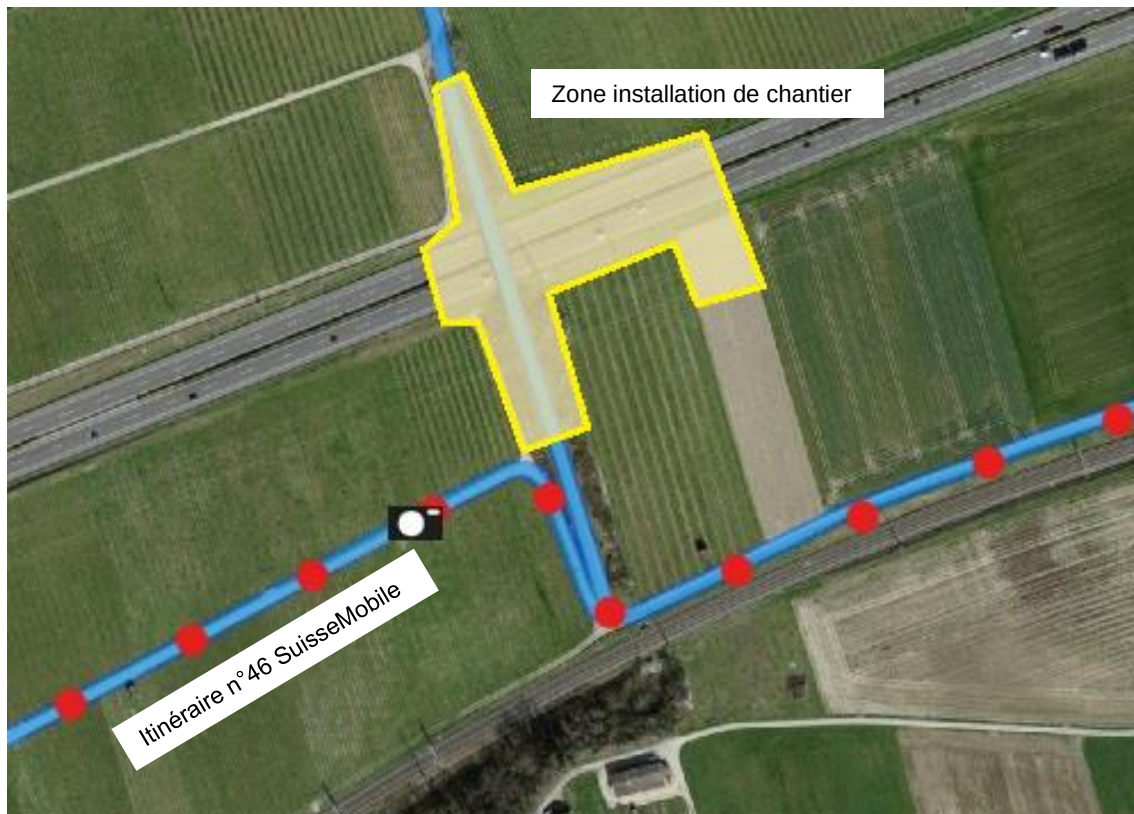


Figure 11: Itinéraire cyclable n°46 SuisseMobile - côté LAC et zone de l'installation de chantier

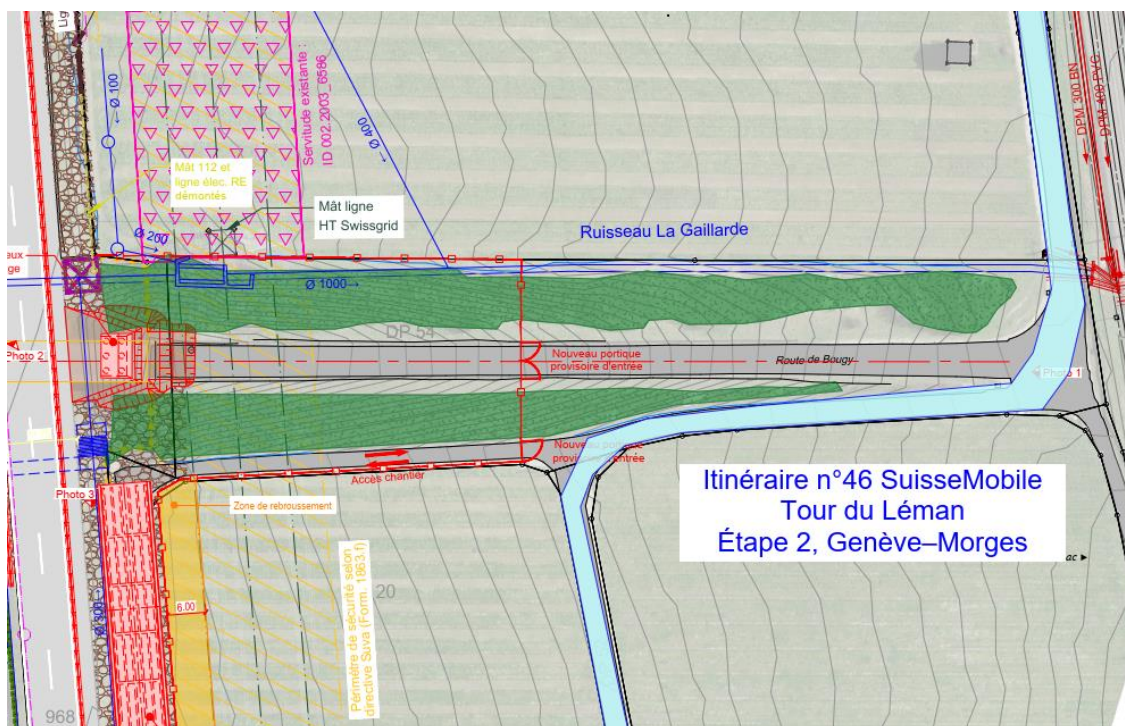


Figure 12: Itinéraire cyclable n°46 SuisseMobile - côté LAC



Figure 13: Vue côté LAC route de Bougy (Source : Street view - GoogleMaps - consultation le 20 mars 2023)



Figure 14: Vue itinéraire SuisseMobile côté LAC (Source : Street view - GoogleMaps - consultation le 20 mars 2023)



Figure 15: Déviation piétons et cyclistes sur la route de Malessert (Source : Street view - GoogleMaps - consultation le 20 mars 2023)

Durant les différentes phases de chantier, une collaboration étroite entre les communes limitrophes et l'OFROU sera réalisée et les mesures suivantes seront prises :

- Information en amont des habitants de la commune (via le journal communal, le site internet de la commune, ...).
- Indication par la mise en place d'une signalisation des itinéraires piétonniers et cyclables les plus opportuns pour traverser la route nationale durant le chantier.



2.4 Plans directeurs et intégration dans le réseau

Aucun plan directeur concernant la Route de Bougy et aucun projet d'aménagement lié à la mobilité douce sur la Route de Bougy ne sont connus au moment de l'établissement du présent dossier de mise à l'enquête. La commune de Perroy, la DGMR et la Région Nyon ont été consultés à ce sujet. Aucun besoin extérieur d'aménagements liés à la mobilité n'a été signalé sur cet axe et dans le secteur.

Au vu de ce qui précède, les décisions liées à la mobilité douce reflètent les besoins du projet, selon les analyses des spécialistes trafic du mandataire. A la suite de ces études, les deux décisions suivantes ont été prises :

- Un trottoir d'une largeur totale de 1.70 m (1.50 m largeur du trottoir et une bordure franchissable de 20 cm) est intégré au gabarit du pont pour sécuriser les piétons sur l'ouvrage. Le trottoir couvre uniquement la longueur de l'ouvrage d'art et sera donc interrompu de part et d'autre de celui-ci.
- Aucun aménagement spécifique n'est prévu pour les cyclistes. Une cohabitation en mixité, sans marquage spécifique, est jugée appropriée et sécuritaire au vu de la largeur de la chaussée projetée de 4.80 m, du type de route (route de desserte selon norme VSS 40 045) et de la faible fréquentation de la Route de Bougy (25 cyclistes par jour en moyenne et 650 véhicules motorisés par jour en moyenne TJM selon le rapport de comptage du trafic réalisé en octobre 2021). A noter qu'en cas de croisement avec un PL, la bordure franchissable pourrait faciliter le passage de vélos sur le trottoir afin d'améliorer la sécurité des usagers.